



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 14 septembre 2021 à 9 h à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, Andrée Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint par intérim, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^c Geneviève Leduc, ainsi que Catherine Bellemare, Josée Bellemare, Jean Boileau, Émilie Chasles, Geneviève D'Amours, Jessica Desjardins-Labelle, Louis-Charles Désy, Denis Doucet, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Catherine Leclerc, François Léveillé, Yvan Moreau, Christian Riopel, Marie-Hélène Rivard, Isabelle Sabourin, Mario St-Pierre, Louis Tardif et Mychelle Vaive.

CP20210914-P1 COMPLEXE MULTI-GLACE DE L'OUEST – ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait un mot d'introduction avant la présentation de madame Geneviève D'amours.

Cette dernière explique qu'à la suite de l'analyse de l'appel d'offres pour la construction du Complexe Multiglance de l'ouest, n'ayant pas obtenu de soumission :

- un nouveau mandat a été donné à l'administration, le 23 février 2021, pour évaluer les options de développement d'infrastructures récréatives et sportives dans l'ouest, en plus d'en faire la planification financière;
- trois séances de travail ont eu lieu avec le comité exécutif, soit les 31 mars, 30 juin et 1^{er} septembre 2021;
- une présentation d'un état d'avancement s'est tenue le 4 mai 2021 au comité plénier – Présentation préliminaire des besoins et scénarios possibles.

Un rappel du portrait des besoins ainsi que des tendances sportives et récréatives est fait.

Madame D'Amours présente une réactualisation du Plan de maintien des actifs des arénas selon l'évolution des besoins.

SECTEURS	POPULATION			NOMBRE DE GLACES	PER CAPITA 2021	INSCRIPTIONS	
	2011 (%)	2016 (%)	2031 (%)			2010-2011 (%)	2019-2020 (%)
OUEST (Ajmair / Hull)	124 115 (47%)	133 100 (48%)	157 130 (50%) + 24 030	5	31 426	2 031 (37%)	2 480 (46%) + 9%
EST (Gatineau / BMA)	141 235 (53%)	145 135 (52%)	155 050 (50%) + 9 915	8	19 381	3 485 (63%)	2 916 (54%) - 9%
TOTAL	265 350 (100%)	276 235 (100%)	312 180 (100%)	13	24 014	5 516 (100%)	5 396 (100%)
GRANDES VILLES QUÉBÉCOISES*	2 033 445	2 102 420	2 257 177	62	36 406	5.0	5.0
Province de Québec	7 903 000	8 164 000	8 884 400	434	20 471	5.0	5.0

*Gatineau, Laval, Longueuil, Sherbrooke, Lévis, Saguenay, Trois-Rivières et Terrebonne

GATINEAU

- Le secteur de Gatineau bénéficie de 6 glaces, alors qu'un total de 5 est disponible pour les secteurs de l'ouest. **La même proportion d'heures de glace (43%) est consommée dans l'ouest et dans le secteur de Gatineau**, malgré la différence du nombre de glaces disponibles
- Les organismes de l'ouest sont les seuls à devoir se déplacer dans un secteur voisin (Gatineau) pour réaliser leurs activités, et ce, à concurrence de **27 heures par semaine**
- Au total, **20,5 heures par semaine** sont disponibles sur l'ensemble du territoire pour les citoyens, en soirées et les fins de semaine, **pour les séances de patinage libre**
- On compte **92 ligues adultes**, totalisant 153,5 heures de location par semaine. Historiquement, plusieurs heures étaient utilisées par ces ligues entre 22 h et minuit. Toutefois, nous observons un **abandon des réservations débutant à 23 h**, ce qui **crée une pression supplémentaire sur les heures de forte demande**

ÉCART ENTRE LE NOMBRE D'HEURES ATTRIBUÉES ET L'ÉVALUATION DES BESOINS SELON LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES			
ASSOCIATIONS	NOMBRE D'HEURES NÉCESSAIRES (DLTA*)	HEURES ATTRIBUÉES 2019-2020	ÉCART
HOCKEY MINEUR	386	362	- 24
PATINAGE ARTISTIQUE	110,5	141	- 9,5
RINGUETTE	44,5	41	- 3,5
PATIN DE VITESSE	14	13	- 1
TOTAL	595	557	38

- Un déficit de 38 heures est observable dans l'offre de services, en réponse aux normes des fédérations sportives
- Les associations de hockey mineur de l'est achètent des heures dans les arénas des municipalités voisines, totalisant une dépense annuelle de plus de 100 000 \$

Sommaire des besoins pour les sports de glace

- Un des fondements du Plan de maintien des actifs, adopté en 2017, soutient que la Ville doit favoriser des arénas « à desserte municipale », en misant sur une répartition territoriale représentative de la population des secteurs
- L'ouest vit une croissance populationnelle plus forte qu'anticipée et celle-ci se poursuivra jusqu'en 2031, alors que l'Est et l'Ouest seront à parité
- La croissance dans l'ouest de la ville, au cours des prochaines années, ainsi que la masse réelle d'utilisateurs, font en sorte que le nombre de glaces communautaires doit augmenter dans l'ouest de la ville
- L'évaluation du nombre d'heures nécessaires pour répondre aux besoins des organismes, en fonction des normes des fédérations sportives, démontre un déficit de 38 heures par semaine
- Les organismes de l'ouest utilisent 27 heures par semaine dans les arénas du secteur de Gatineau
- L'offre en activités libres est limitée. Cette offre a augmenté dans le contexte de la pandémie, ce qui a pu développer et/ou renforcer les habitudes de participation chez les citoyens

On présente également une analyse des besoins pour les autres infrastructures (palestre, centre multifonctionnel, parc de planche à roulettes intérieur).

Analyse des scénarios en fonction des critères établis :

On présente un bref historique des scénarios étudiés dans les derniers mois.

Un rappel des critères d'analyse est fait et on explique que tous les scénarios contiennent les mêmes paramètres de base.

Pour chacun des scénarios suivants, un sommaire d'analyse est présenté. On explique les avantages et les inconvénients.

Complexe 3 glaces Plan d'implantation préliminaire



- Coûts de projet: 84 M\$ (2024) (IMPUTABLE)
- Complexe 145 000 pi²
 - 3 glaces communautaires de dimension LNH

Complexe 3 glaces et palestre Plan d'implantation préliminaire



- Coûts de projet: 99,25M\$ (2024) (IMPUTABLE)
- Complexe 171 320 pi²
 - 3 glaces communautaires de dimension LNH
 - Palestre récréative de 26 320 pi²

Complexe 4 glaces
Plan d'implantation préliminaire



- Coûts de projet: 99,5 M\$ D2024(IMPUTABLE)
- Complexe 180 000 pi²
 - 4 glaces communautaires de dimension LNH

Scénario 4 : palestre indépendante

Un rappel des critères d'analyse est fait.

Description du projet

- Coûts du projet : 16,5M\$ D2024 (IMPUTABLE)
 - Stationnement de 80 cases en surface
 - o Possibilité de diminuer le nombre de cases si une entente est conclue avec le CSSPO pour un partage de stationnement avec l'école primaire voisine
 - N'inclus pas les coûts d'acquisition de terrain (École 038)
- Palestre de 26 320 pi²
 - Basée sur les plans concepts proposés par Unigym
 - Certification LEED Argent, incluant 20% de toiture végétalisée
- Construction sur pieux avec dalle structurale

Analyse municipale sur l'emplacement de la palestre :

PARC CENTRAL	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts pour la Ville plus élevés si la palestre n'est pas intégrée au Complexe Multiglaces (1,25M\$) • Site proposé facilite la gestion de camps de jour, étant donné la proximité avec le parc • Compatibilité d'usage avec l'école primaire à proximité (programme de sports-études, partage du stationnement) • Site vient empiéter l'espace-parc pour les résidents du Plateau • Ouverture projetée en 2024
MULTIGLACE	<ul style="list-style-type: none"> • Implique seulement 3 glaces communautaires et donc statu quo quant à la programmation dirigée et libre, limitant la croissance des disciplines sportives • Polyvalence de l'infrastructure permet de développer des ententes avec d'autres associations sportives (ex. : patinage artistique) et de proposer des services afférents (ex. : physiothérapie) • Emplacement de la palestre n'est pas une contrainte à la gestion de camps de jour ou d'un programme de sports-études, étant donné la proximité avec le parc Central et l'École primaire 046 • Ouverture projetée en 2026
ÉCOLE 038	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts pour la Ville plus élevés si la palestre n'est pas intégrée au Complexe Multiglaces (1,25M\$) • Site proposé facilite la gestion de camps de jour, étant donné la proximité de parcs (de la Vaudreuil et du Sharnal) • Conserve l'espace-parc pour les citoyens du Plateau • Compatibilité d'usage avec l'école primaire à proximité (programme de sports-études, partage du stationnement) • 2 calendriers de construction possibles (2024-2025)

Mode de gestion - analyse préliminaire :

GESTION DES GLACES	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Gestion municipale des glaces	Expérience existante, Main d'œuvre déjà à l'emploi et qualifiée, bien que la création de nouveaux postes sera nécessaire pour combler les besoins opérationnels.	Coûts d'opération aux frais de la Ville, s'ajoutent aux coûts de construction de l'infrastructure.
Gestion déléguée des glaces	Coûts d'opération assumés en partie ou en totalité par un tiers.	Enjeux syndicaux (article 23.01 convention collective des cols bleus), Ville devra tout de même procéder à l'achat d'heures de glace pour répondre aux besoins
Gestion déléguée d'une infrastructure complémentaire	Coûts d'opération assumés en partie ou en totalité par un tiers. Consolide le partenariat avec l'OBNL gestionnaire.	Contrepartie financière municipale sera nécessaire pour le soutien de l'OBNL gestionnaire ou pour l'achat d'heures de pratique.

Monsieur Mario St-Pierre explique le résumé financier des scénarios :

Scénario	Coût de construction (millions)	Valeur actuelle des flux monétaires (millions)*	Coût net à l'année 2026 (millions)	Impact sur le compte de taxes en 2026	Montant financé au PIVP (millions)
Complexe 3 glaces	84,00	116,26	3,51	0,51%	5/0
Complexe 3 glaces et palestre	99,25	118,62	3,42	0,50%	15,25
Complexe 4 glaces	99,50	131,91	3,71	0,54%	15,50
Palestre indépendante**	16,50	2,87	{0,09}	{0,01}%	16,50

*La somme des revenus et des dépenses de chacune des années du projet (15 ans) calculée comme si on les recevait/payait en totalité l'année 1 / Inclut le cycle de vie
 ** Excluant les coûts d'acquisition de terrain (École 038)

Monsieur St-Pierre donne des informations complémentaires en lien avec l'analyse financière.

Pour finir, madame D'Amours présente l'échéancier de construction du complexe multiglaces et celui de la palestre.

RECOMMANDATIONS :

- Considérant le déficit actuel de 38 heures de glace en réponse aux besoins des organismes;
- Considérant que l'ajout d'une quatrième glace communautaire permettrait de répondre aux besoins actuels et futurs en heures de glace;
- Considérant le besoin d'une palestre récréative dans l'ouest de la ville et la valeur ajoutée d'aménager celle-ci à proximité d'une école primaire;
- Considérant la densité du Plateau et la nécessité de maintenir l'espace-parc en quantité suffisante en réponse aux besoins des citoyens;
- Considérant l'analyse des scénarios, ainsi que les coûts de construction et d'opération;

Comité exécutif**CE-RT-SLSDC-2021-41**

Retenir le scénario 3 et mandater l'administration à réaliser le projet de construction d'un complexe de quatre glaces communautaires dans le Plateau.

CE-RT -SLSDC-2021-42

Construire une palestre récréative voisine à l'École 038.

CE-RT-SLSDC-2021-43

Déroger à la Politique de gestion de la dette et procéder à un règlement d'emprunt de 84 000 000 \$ pour financer l'aménagement de trois glaces communautaires.

CE-RT-SLSDC-2021-44

Procéder à un règlement d'emprunt de 15 500 000 \$ pour l'ajout d'une glace supplémentaire et de prévoir le remboursement de ce dernier emprunt à même les sommes récurrentes du *Plan d'investissement – volet projet de développement*.

CE-RT-SLSDC-2021-45

Procéder à un règlement d'emprunt de 16 500 000 \$ pour l'aménagement de la palestre et de prévoir le remboursement de cet emprunt à même les sommes récurrentes du *Plan d'investissement – volet projet de développement*.

Comité plénier**CP-SLSDC-2021-46**

Retenir le scénario 3 et mandater l'administration à réaliser le projet de construction d'un complexe de quatre glaces communautaires dans le Plateau.

CP-SLSDC-2021-47

Construire une palestre récréative voisine à l'École 038.

CP-SLSDC-2021-48

Déroger à la Politique de gestion de la dette et procéder à un règlement d'emprunt de 84 000 000 \$ pour financer l'aménagement de trois glaces communautaires.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Audrey Bureau demande ce qu'il est advenu de l'évaluation des autres besoins sportifs. Dans la présentation, elle ne voit aucune recommandation en lien avec une salle multifonctionnelle. Elle aimerait savoir pour quelles raisons on ne leur présente rien là-dessus. Il ne fait aucun doute que nous devons aller vers un scénario quatre glaces. Elle souligne que nous n'avons pas évalué, dans les emplacements possibles de terrains pour une palestre ou pour toute autre infrastructure sportive à Aylmer, le site des deux arénas (là où se trouve le centre Ernest Lattion et Aydelu). Il s'agit d'un complexe immense au cœur de l'ancienne ville d'Aylmer, juste à côté de la bibliothèque dans laquelle nous investirons beaucoup d'argent. C'est un emplacement stratégique qui ne revient jamais dans les analyses. Le stationnement de surface pourrait être converti en une autre infrastructure. Elle aimerait surtout entendre madame d'Amours sur le besoin d'un centre multifonctionnel qui est complètement évacué des recommandations.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier indique que les recommandations du comité exécutif ne viennent pas dire qu'il n'y a pas d'autres besoins dans l'ouest. Nous pourrions intégrer ces besoins dans le plan directeur des infrastructures sportives, récréatives et communautaires. Il ajoute qu'il existe des besoins sur tout le territoire de la ville, pas seulement dans l'ouest. Ils seront intégrés dans une réflexion plus globale des besoins sur l'ensemble du territoire.

Madame Bureau demande à quel moment on reviendra au conseil avec l'analyse du plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires. On lui répond qu'une première présentation est prévue à la Commission des loisirs et des sports de septembre. Toutefois, le plan sera présenté au prochain conseil (après les élections municipales).

Monsieur Tessier remercie l'ensemble des équipes pour le travail qui a été fait dans les derniers mois. Au départ, nous avons un modèle de plan d'affaires qui était très différent de ce qui est présenté aujourd'hui. Nous répondrons aux besoins de la population de l'ouest, mais aussi de l'ensemble de la ville. Il salue la contribution des membres du comité exécutif.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon remercie l'équipe de madame D'Amours pour leur travail. Avec ce projet, nous répondrons aux besoins de nos patineurs et de nos gymnastes. Il votera en faveur de la recommandation. Il demande s'il y aura une glace pour répondre aux besoins des paraplégiques. On lui répond que les installations municipales doivent respecter les critères d'accessibilité universelle. Monsieur Louis Tardif indique qu'il pourrait y avoir un accès plain-pied et une bande transparente au niveau des bancs des joueurs pour le hockey luge. Cela pourrait être fait facilement.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier indique qu'il militait également pour que les citoyens puissent faire du hockey luge dans un aréna de la ville. Il est d'accord avec la recommandation. La prochaine étape serait de s'attaquer au besoin de glaces dans l'est de la ville.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier a trois questions :

- Il souhaite s'assurer qu'il n'y a pas eu de dédoublement d'utilisation de statistiques. Il indique que lorsque nous avons bâti le plan d'affaires et la justification pour les quatre glaces de la Place de la Cité, nous avons tenu compte des utilisateurs qui venaient de l'ouest.
 - On lui répond que nous avons révisé nos statistiques en raison d'une croissance démographique plus importante que prévu dans l'ouest. Il y a également eu de l'évolution dans la pratique du sport de glace depuis le moment où le plan de maintien des arénas a été présenté. Nous avons réactualisé nos données.
- Il aimerait qu'on clarifie les deux dernières options dans le bas du tableau de la page 45. Il aimerait qu'on explique la différence entre « gestion déléguée » et « gestion déléguée d'une infrastructure complémentaire ».
 - On lui répond que la gestion déléguée d'une infrastructure complémentaire porterait, par exemple, sur la gestion de la palestre, d'un centre multifonctionnel ou d'un « skate park ». Elle se distingue de la gestion municipale des glaces.

- En introduction de la présentation d'aujourd'hui, on a mentionné qu'au départ, on voulait trouver un modèle d'affaires qui ressemble à ce que nous avons fait à la Place de la Cité. Il se demande pourquoi nous excluons la gestion déléguée pour les quatre glaces. Pour lui, il devrait s'agir d'une décision du conseil municipal.
 - On lui répond qu'il faut faire la distinction avec le modèle de la Cité (ou c'était une construction VMSO et une gestion VMSO) alors que dans le cas actuel, il s'agit d'une construction ville. Des enjeux syndicaux seraient importants (respect de la convention collective des cols bleus). Monsieur Tessier ajoute que nous avons fait ce choix en raison des analyses financières qui ont été faites. Il faut partager l'information aux élus, mais nous ne pouvons pas le faire en public. Par rapport aux conventions collectives, nous avons des enjeux de ressources humaines. Monsieur Tessier croit que ce sujet devrait être abordé la semaine prochaine avant d'être présenté au conseil.

Monsieur Carpentier veut s'assurer que nous ne mettrons pas les deux complexes en concurrence et que les besoins n'aient pas été comptabilisés en double. Il souhaite qu'on présente aux élus tout l'aspect financier du volet « gestion déléguée ». Il comprend qu'il y a des enjeux de ressources humaines, mais il réitère que pour lui, cette décision doit être prise par le conseil municipal. Nous concluons que la palestre doit être sous gestion déléguée et d'un autre côté, on présume que la gestion déléguée n'est pas une option pour les glaces. Des détails doivent être donnés aux élus avant que le vote survienne sur cette question.

Monsieur Tessier s'assurera que d'ici la semaine prochaine, l'information sera fournie aux élus.

Monsieur le conseiller Marc Carrière est inquiet que l'on souhaite mettre 116 millions de dollars sur la dette. Il croit que nous pourrions ajouter un autre 10 millions de dollars (il réfère à l'acquisition du terrain et à la vente d'un autre terrain qui aurait servi à compenser notre dépense d'acquisition). Il s'agit d'un projet strictement électoraliste. Cette décision devrait être prise par le prochain conseil à l'analyse du budget et non pas juste avant une élection municipale.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse est satisfait de ce qui est présenté. Nous serons en mesure de combler le déficit d'heures de glace et de trouver des solutions pour les autres arénas dans l'est.

Madame la conseillère Louise Boudrias a quelques questions :

- Elle réfère à la décroissance de 20 % du nombre d'inscriptions au hockey. Est-ce que cette statistique a été prise en considération dans les analyses?
 - On répond que la diminution n'est pas significative et qu'en plus il y a une augmentation d'inscription au patinage artistique. Les besoins sont donc stables.
- Est-ce qu'avec ces quatre glaces et la palestre, certains projets seront retirés du PIVP? Quel est l'impact sur le PIVP?
 - On répond que comme la construction se terminera vers 2026, il n'y aura pas d'impacts sur le PIVP avant 2025-2026. Il ajoute que l'enveloppe de 32 millions de dollars de ce projet ne sera pas impactée.
- Elle parle d'un ancien projet de palestre avec une école qui n'a pas vu le jour. Est-ce que le projet dont on parle est situé sur les mêmes terrains?
 - On répond qu'il s'agit d'un projet différent qui ne se situe pas sur le même terrain qu'à l'époque.
- On indique qu'on dérogera au plan de maintien des actifs des arénas. Elle aimerait avoir plus de détails à ce sujet.
 - On répond que le plan de maintien des actifs des arénas prévoyait le maintien du nombre d'arénas (13). En ajoutant une glace de plus, nous dérogeons à ce plan. Par contre, nous répondons à l'orientation voulant qu'il ait une répartition territoriale représentative de la population des secteurs.

- Si nous acceptons ce montage financier, est-ce qu'on pourra tout de même accepter des subventions qui pourraient venir dans le futur?
 - On répond que nous demeurons toujours à l'affût des opportunités de subventions et que le montage financier actuel ne nous empêchera pas de présenter un projet pour une subvention.
- Quels seront les coûts d'opération du complexe quatre glaces et de la palestre?
 - On répond que les scénarios présentés incluent un estimé des dépenses et des revenus d'opération.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande sur quelle période sont évalués les coûts d'opération. On lui répond qu'ils sont évalués sur 45 ans.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette remercie les équipes qui ont travaillé sur ce projet. Elle est favorable à la recommandation du comité exécutif. Il y a énormément de besoins à combler vu la croissance. Elle souligne le fait que le stationnement étagé inclut 20 % de verdure et la construction des trottoirs sur Pink (versant nord) près de l'école 038. Nous avons pris une excellente décision à l'époque.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin émet quelques réserves face à ce projet. Il demande si nous avons évalué nos bâtiments excédentaires (arénas que nous fermerons). Que ferons-nous suite à la fermeture des arénas (vente, réutilisation)? Si nous vendons les terrains des arénas, va-t-on appliquer les prix de la vente sur la dette? Au niveau de la construction de la palestre, il est encouragé de voir que nous aurons des partenaires. Il se demande si le conseil sera mis au courant des coûts (coûts d'acquisition du terrain, coûts de la construction de la palestre). Dans le passé, nous avons manqué un partenariat avec une école secondaire. Nous nous sommes retirés en raison des coûts excédentaires et le conseil ne s'est jamais penché là-dessus. Si les coûts de la nouvelle palestre sont plus élevés que prévu, est-ce que le conseil pourra se prononcer cette fois-ci? Il croit que nous y allons à la hâte pour décider avant les élections. Nous devons laisser le prochain conseil prendre la décision.

Madame D'Amours n'a pas l'information pour le coût du terrain, mais elle pourra faire un suivi à cet effet. Le coût de construction de la palestre a déjà été estimé et il se situe à 16,5 millions de dollars. Pour la question des arénas existantes, elle rappelle que le plan de maintien des actifs des arénas prévoyait la démolition et la vente des terrains. Les revenus générés par la vente des terrains viendront combler les coûts qui sont qui présentés aujourd'hui.

Monsieur Blondin revient sur le dossier de l'école secondaire. Les coûts ont explosé et la CSPO a demandé de l'aide de la Ville. La ville a répondu qu'elle n'allait plus de l'avant parce que c'était trop cher. Il a des craintes qu'on se retrouve dans la même situation et que le conseil n'ait pas le droit de se prononcer.

Monsieur Tessier indique que ce n'est pas la Ville qui s'est retirée, mais la CSPO. C'est pour cette raison que le conseil n'a pas eu à se prononcer. La CSPO voulait que la Ville assume les dépassements de coûts du projet, ce qui était illégal. Notre objectif est de ne pas revivre cette situation. C'est la raison pour laquelle la palestre serait indépendante de l'école et qu'elle serait construite par la Ville (à côté de l'école, mais pas rattachée directement à l'école).

Monsieur Blondin a l'impression d'être traité de menteur. Il indique que la construction de la palestre était aux frais de la Ville et que la Ville a décidé de ne pas aller de l'avant parce que les coûts étaient trop élevés. Cette partie de construction appartenait à la Ville.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne à monsieur Blondin que personne ne l'a traité de menteur. Monsieur Tessier a tenté d'apporter des éléments factuels sur ce dossier et certaines précisions sur ce dossier.

Monsieur le maire indique que ce que monsieur Tessier a dit est tout à fait exact. La CSPO demandait à la Ville de payer à l'avance des dépassements de coûts alors que le projet était géré par la CSPO. Nous nous sommes retirés parce qu'il s'agissait d'une condition illégale.

Monsieur le conseiller Mike Duggan remercie les équipes de la Ville pour tout ce travail acharné. Il ne sait pas si nous devrions prendre les décisions finales juste avant l'arrivée d'un nouveau conseil. Il croit que le modèle de financement et de gestion est un pas en arrière par rapport au modèle que nous avons établi avec le Centre le Slush Puppie. Il souhaite que nous n'abandonnions pas le modèle progressiste qui a été mis en place avant la pandémie. Il appuie le scénario 2.

Monsieur Champagne croit qu'au moment opportun, nous devons démontrer les sources de revenus par rapport à la vente des terrains des arénas. Il mentionne que le dossier des glaces de l'ouest existe depuis 2017 et qu'il est de la responsabilité du conseil actuel de mener à terme ce projet.

Monsieur Lajeunesse est très à l'aise que la décision soit prise par le conseil actuel. Sur la question des arénas que la Ville démolira, il indique que les élus avaient voté pour vendre ces terrains. Plusieurs conseillers ont été interpellés par des organismes qui ont un intérêt pour acquérir ces arénas. Le prochain conseil devra se pencher là-dessus.

Monsieur Carpentier entend bien monsieur Lajeunesse par rapport aux demandes des organismes. Il faudra par contre faire les analyses coût-bénéfice à savoir si on maintient des arénas en place ou si nous les démolissons. Le nouveau conseil devra prendre des décisions éclairées sur l'avenir de ces édifices. Il demande si les coûts de démolition sont inclus dans le tableau des scénarios financiers. On répond que les coûts de démolition ne sont pas comptabilisés dans les scénarios présentés. Les revenus de vente des terrains ne sont pas pris en compte non plus.

Monsieur Carpentier se rappelle que dans les calculs pour le complexe à la Place de la Cité, nous avons inclus les frais de démolition de l'aréna Guertin et les revenus de vente du terrain de Guertin. Il trouve qu'il y a une incohérence aujourd'hui de ne pas inclure ces éléments dans les scénarios présentés. Il croit que le dossier présenté est incomplet et qu'il nous manque des informations pour prendre des décisions éclairées.

Monsieur Champagne apporte une précision à son commentaire précédent. Il croit qu'il est de la responsabilité du présent conseil de statuer sur ce dossier et que cette décision doit être prise avec l'information complète. Tout comme monsieur Carpentier, il croit que l'on devrait intégrer les revenus de la vente des terrains et les coûts de démolition des arénas. Il manque ces informations pour pouvoir statuer sur le dossier.

Monsieur St-Pierre indique que pour le complexe de la Place de la Cité, nous n'avons pas tenu compte des frais de démolition des autres arénas ou de leur prix de vente. Le seul coût inclus dans le montage financier était celui de la démolition de l'aréna Guertin. Il a été inclus dans le règlement du stationnement et non dans le projet des glaces comme tel.

Monsieur Tessier indique que ce n'est pas la première fois que l'on parle de ce projet en public et ce n'est pas la première fois que l'on dit que le modèle d'affaires changerait. Le projet a tout de même très bien évolué. Sur la question de la gestion déléguée ou non, nous l'avons abordée l'hiver dernier avec un scénario à trois glaces. Nous allons nous assurer d'avoir les chiffres la semaine prochaine pour le scénario à quatre glaces. Nous aurons une rencontre à huis clos pour répondre aux questions en lien avec les ressources humaines.

Madame Marquis-Bissonnette ne croit pas qu'il y a un manque de cohérence. Ce projet répond aux besoins des citoyens, lequel avait été documenté dans l'ancien mandat. Nous connaissons une croissance démographique rapide à la ville et les infrastructures n'ont pas suivi au même rythme. La vérificatrice générale l'a d'ailleurs mentionné. Elle fait un bref historique du dossier. Elle souhaite que l'on donne une orientation claire à l'administration pour faire avancer ce projet et que l'on puisse aller de l'avant.

Monsieur Carrière demande dans le plan de maintien des arénas la démolition et la vente des terrains des arénas était incluse. On lui répond que oui. Monsieur Carrière croit qu'on doit regarder ce dossier de façon globale.

Madame Bureau réitère qu'il y a d'autres besoins sportifs sur notre territoire. Nous avons tenu des consultations publiques pour le plan des infrastructures récréatives et sportives. Elle aurait pensé que les élus auraient obtenu le rapport en 2020. Il faudra que le prochain conseil se positionne rapidement sur le plan des infrastructures sportives et récréatives pour répondre à l'ensemble des besoins. Ce plan est important pour la qualité de vie de nos citoyens et pour suivre la croissance démographique qui s'opère dans notre ville.

Monsieur Champagne indique que les informations en lien avec le prix potentiel des différents terrains qui seront vendus devraient être partagées avec les élus. Il s'agit d'un facteur à prendre en considération dans notre prise de décision. Il serait donc important d'obtenir le tout avant la prise de décision du conseil.

Les recommandations reviendront au conseil municipal du mois d'octobre.

Le comité plénier est suspendu à 10 h 45.

Reprise du comité plénier à 11 h.

Messieurs et mesdames Josée Bellemare, Jessica Desjardins-Labelle, Christian Riopel et Louis Tardif quittent la rencontre.

CP20210914-P2

CLARIFICATION ET ÉTAT DE SITUATION – RÉVISION DU NIVEAU DE SERVICE POUR LES GARDIENS DE CHIENS ET AMÉNAGEMENTS DE PARCS CANINS DE PROXIMITÉ

Présentation par madame Geneviève D'Amours.

Cette dernière fait une brève mise en contexte et elle explique les objectifs de la présentation.

Un rappel de la réglementation provinciale, en vigueur depuis mars 2020, est fait.

Madame D'Amours rappelle également les options recommandées par le comité exécutif pour les sites canins hors niveau de service :

SITES	OPTIONS RECOMMANDÉES
Bassin de rétention Jardins-Lavigne	A – Clôturer l'ensemble du terrain*
Site du boulevard de la Technologie	A – Clôturer partiellement le terrain (30 000 m ²)*
Parc du Lac-Beauchamp (section nord)	A – Clôturer partiellement le terrain (30 000 m ²)*
Parc Lamarche	C – Aménager une aire d'exercice canin de niveau III dans un parc approprié à proximité

*Clôture de ferme, avec un sas d'entrée

On indique que des rencontres ont eu lieu avec les associations des propriétaires canins afin de leur présenter les plans concepts d'aménagement des sites canins hors niveau de service et de recueillir leurs questions et commentaires.

Présentation des sites canins hors niveau de service :

Bassin de rétention Jardins-Lavigne



Description sommaire

- 36 602 m²
- 2 SAS d'entrée
- Poubelle, entrée de service pour l'entretien du site par le Service des travaux publics
- Coûts d'aménagement : 97 000 \$

GATHEAU

Boulevard de la Technologie



Description sommaire

- 30 000 m²
- SAS d'entrée
- Poubelle, entrée de service pour l'entretien du site par le Service des travaux publics
- Maintien du sentier naturel à l'extérieur des limites du site canin, afin de conserver l'accès à la forêt pour les chiens en laisse
- Coûts d'aménagement : 79 000 \$

Gatineau
POLICE

Parc du Lac-Beauchamp (section nord)



Description sommaire

- 19 320 m²
(Contraintes physiques et environnementales)
- SAS d'entrée
- Poubelle, entrée de service pour l'entretien du site par le Service des travaux publics
- Maintien du sentier naturel à l'extérieur des limites du site canin, afin de conserver l'accès au parc du Lac-Beauchamp pour les résidents du quartier
- Coûts d'aménagement : 77 000 \$

Gatineau
POLICE

Sites canins hors niveau de service

Sommaire des coûts

SITE	DIMENSION	COÛTS	BUDGET PRÉVU*	SOLDE (DÉFICIT)
Jardins-Lavigne	37 461 m ²	97 000 \$	52 000 \$	(45 000 \$)
Boulevard de la Technologie	30 000 m ²	79 000 \$	41 000 \$	(38 000 \$)
Parc du Lac-Beauchamp (section nord)	19 320 m ²	77 000 \$	45 000 \$	(32 000 \$)
Parc Lamarche (AEC district de Limbour)	4 000 m ²	90 000 \$	90 000 \$	0 \$
Signalisation et communication (pour les 4 sites)	N/A	30 000 \$	30 000 \$	0 \$
Contingence	N/A	0 \$	42 000 \$	42 000 \$
TOTAL		373 000 \$	300 000 \$	(73 000 \$)

* CE-87-515DC-2021-17

Gatineau

On rappelle les recommandations de modification réglementaire du Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau, incluant le Niveau de service pour gardiens de chiens.

Madame D'Amours présente des précisions concernant le niveau de service II - Parcs canins de proximité :



DÉMARCHE :

Une rencontre avec les représentants des clubs canins a permis de préciser des éléments à considérer, afin d'assurer une bonne cohabitation entre résidents et utilisateurs des parcs canins de proximité, ainsi que le type d'activité de participation citoyenne qui devrait être préconisé

Gatineau
POLICE

Les prochaines étapes sont expliquées (sites canins hors niveau de service, modifications réglementaires au règlement, communication, compilation des indicateurs de suivi).

RECOMMANDATIONS :

- Considérant que, lors de sa séance de travail du 30 mars 2021, le comité exécutif a autorisé le trésorier à puiser un montant de 300 000 \$ à même la Réserve revenus reportés – frais de croissance* pour financer les quatre options recommandées et le plan de communication; (CE-RT-SLSDC-2021-17);
- Considérant que, lors de sa séance de travail du 6 avril 2021, le comité plénier a entériné les décisions du comité exécutif, sur les différentes options d'aménagement ainsi qu'un budget associé de 300 000 \$ (CE-RT-SLSDC-2021-17);
- Considérant que les estimations produites par la suite s'élèvent à 373 000 \$;
- Considérant que ces investissements n'étaient pas prévus;

CP-SLSDC-2021-51

Autoriser le trésorier à puiser un montant supplémentaire de 73 000 \$ à même les revenus reportés, associés aux contributions des promoteurs au développement, pour financer l'aménagement des sites canins hors niveau de service et le plan de communication.

CP-SLSDC-2021-52

Autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Myriam Nadeau a plusieurs commentaires :

- À la page 15 de la présentation, on indique ce qui a été « approuvé à ce jour ». Elle ne se souvient pas d'une approbation du conseil municipal par rapport à la révision des niveaux de services. À l'époque, les élus ont demandé que l'on définisse davantage ce qu'est un obstacle et que la notion de consultation du voisinage soit plus détaillée.
- En ce qui concerne la notion de consultation, elle indique qu'un groupe de citoyens, avec le 2/3 des voix, pourra statuer sur les besoins d'un autre groupe de citoyens. Elle croit que le conseil ne devrait pas aller de l'avant avec cette recommandation. Elle est en faveur d'une démarche d'information auprès du voisinage et de maintien du dialogue pour assurer une cohabitation.
- Pour ce qui est de la distance à respecter entre les résidences et l'aire d'exercice canin (50 m), elle demande si une rue peut être considérée comme un obstacle.
- Elle n'a pas reçu l'invitation pour les consultations du 7 avril et du 22 juin. Elle se demande si une des associations de son quartier l'a reçue pour avoir la chance d'y participer.
- Dans la présentation, on indique que les aires d'exercice canin doivent être aménagées à même un parc municipal. Qu'est-ce qu'on fait si, dans un district, il n'y a pas de parc municipal qui répond aux critères? Il y a plusieurs terrains vacants dans Pointe-Gatineau (suite aux inondations), mais ce ne sont pas des parcs municipaux. Est-ce qu'on pourra tout de même les considérer pour y aménager des parcs canins?
- Comment va-t-on prioriser l'implantation des aires d'exercice canin dans les différents districts?

Madame D'Amours confirme qu'une rue peut être considérée comme un obstacle. Pour la question du 2/3 des voix, tel que présenté au comité plénier d'avril, la Commission du loisir, sport et développement communautaire a recommandé, pour des raisons d'acceptabilité sociale, que des consultations soient faites avant d'autoriser l'aménagement d'un parc canin de proximité. Lors de la rencontre avec les clubs canins, ces derniers ont manifesté leur désaccord à tenir une consultation. La proposition du 2/3 des voix des résidents du quartier est le compromis établi lors de cette rencontre.

Madame Nadeau indique que ce consensus n'inclut pas les propriétaires canins ni les parties prenantes. Elle aimerait comprendre ce qui impose ce consensus et comment la zone du quartier serait délimitée.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande qu'il ait davantage de signalisation dans les sentiers à l'effet que les chiens doivent être en laisse. Son commentaire s'applique également à la signalisation qui devrait être augmentée autour des jeux d'eau et des parcs pour enfants. Madame D'Amours en prend bonne note.

Madame D'Amours revient sur un commentaire précédent de madame Nadeau. Elle indique que lors du comité plénier du mois d'avril dernier, les élus ont demandé à l'administration de préciser les modalités de consultation. Les changements officiels des niveaux de service se feront via la modification réglementaire qui sera adoptée lors d'un conseil municipal.

Madame la conseillère Louise Boudrias appuie le commentaire de madame Nadeau concernant la consultation publique. Elle craint qu'un groupe de citoyens qui ne voudrait pas de parc canin puisse faire tomber le projet d'un groupe de bénévoles. Elle réfère par la suite à la page 51 et plus particulièrement au fait que l'on prendra un montant supplémentaire de 73 000 \$ à même les revenus reportés. Combien d'argent cette enveloppe contient-elle en date d'aujourd'hui? Monsieur St-Pierre répond qu'il restera environ 250 000 \$ après avoir alloué le montant qu'on présente aujourd'hui.

Madame la conseillère Renée Amyot remercie les services pour le travail qui a été effectué. Elle a quelques questions et commentaires :

- Quel service sera responsable d'accompagner les citoyens ainsi que les associations à travers le processus de demande pour un parc canin?
 - On répond que ce sera le Service des loisirs.
- Elle comprend qu'il y a trois critères pour qu'un dossier d'aire d'exercice canin puisse cheminer : 25 résidents qui ont une licence de la SPCA, que ce soit porté par une association et qu'il y est une consultation. Est-ce que ce sont les mêmes règles pour les aires d'exercice canin niveau 2 et niveau 3?
 - On répond qu'ils n'ont pas les mêmes critères et on explique les différences entre les deux niveaux.
- L'enjeu de consultation publique l'inquiète. La répartition des aires d'exercice canin niveau 2 ou 3 pourrait être très inégale sur le territoire.
- Elle aimerait savoir si un guide d'aménagement des aires d'exercice canin sera produit en collaboration avec les associations.
 - On répond que c'est une proposition qui est toujours à l'étude.
- Elle aimerait savoir où en sont les démarches par rapport à l'établissement d'une aire d'exercice canin dans Limbour pour remplacer le parc Lamarche.
 - On répond que des discussions sont en cours avec les partenaires pour identifier un site pour une aire d'exercice canin dans le district. Il faudra par la suite identifier un site, faire l'analyse de ce site et aller en appel d'offres.

Madame la conseillère Audrey Bureau aborde le sujet du bassin de rétention des Jardins Lavigne. Le club canin a fait parvenir une demande de vérification récemment. Elle adhère à la position du club. La Ville doit donner accès à l'eau naturelle pour créer un aménagement qui est plus résilient pour les animaux et pour leur maître. Elle souhaite que l'on assure le suivi de cette demande en vue du conseil municipal. Madame D'Amours a noté le tout.

Monsieur le conseiller Jean Lessard croit qu'il n'y a pas assez de signalisation dans les sentiers à l'effet que les chiens doivent être maintenus en laisse. Il souhaite également qu'il y ait plus de poubelles le long des sentiers.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier revient sur les différents critères de la page 16 ainsi que sur la consultation pour les parcs de proximité. Il questionne sérieusement la recommandation d'aller chercher l'accord des 2/3 de l'ensemble des résidents du district. Il faudrait établir un périmètre en fonction de la zone de nuisance qui sera assurément en périphérie du parc à chiens. Il demande des clarifications par rapport à la présence d'une butte ou d'une haie. Si dans un parc, il n'y a pas de butte, de haie ou d'obstacle pour atténuer le bruit, est-ce que la Ville est prête à investir pour aménager le tout?

Madame D'Amours répond que la consultation publique avait deux principaux objectifs, évaluer les enjeux d'acceptabilité sociale liés aux nuisances, mais également d'apprécier l'accord des résidents de ce parc pour répondre aux besoins de l'ensemble du quartier (pas seulement des résidents mitoyens au parc).

Monsieur Carpentier indique que ce sont deux éléments différents. En fonction de la réponse qu'il vient de recevoir, il insiste pour que l'on revoie ce critère.

Madame D'Amours mentionne qu'une cinquantaine de sites avaient été identifiés pour l'aménagement de parcs canins de proximité. Ce nombre pourrait être plus élevé si on réduit la distance entre le parc et les résidences, en raison de la présence d'obstacle. Elle mentionne que l'analyse des terrains initiaux est basée sur les critères déjà existants (distance de 50 m).

Monsieur Carpentier comprend mal comment la présence d'une butte ou d'une haie peut augmenter le nombre possible de parcs qui se qualifient. On lui répond que c'est parce que l'on réduit la distance minimale à respecter entre le parc et les résidences à proximité (25 m au lieu de 50). Monsieur Carpentier demande s'il existe une liste des parcs qui se qualifieraient en fonction de ce critère. On lui répond qu'une liste des parcs qui se qualifient à une distance de 50 m a été élaborée. Cette liste serait à mettre à jour si on tient compte des obstacles comme la butte ou de la haie existe. Monsieur Carpentier souhaite obtenir une copie de cette liste.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon réitère que pour lui, il s'agit de deux dossiers. L'un de ces dossiers concerne les parcs à chien hors niveau de service et le montant additionnel de 73 000 \$ pour l'ajout de clôtures. L'autre dossier touche les différents niveaux de service. Il s'attend donc à ce qu'il y ait deux résolutions au conseil.

Madame D'Amours répond qu'il y aura une résolution pour autoriser les coûts et l'ajout des clôtures. L'autre résolution concernera les changements du niveau de service pour les gardiens de chiens.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier est d'accord avec monsieur Carpentier au niveau des consultations. Il juge que la distance de 50 m entre un parc de proximité et une résidence est insuffisante.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc indique qu'il a participé aux rencontres pour le parc à chien Saint-René. Il a aussi participé à la rencontre virtuelle avec les services municipaux. Il a proposé d'avoir un espace de 30 000 m², mais il existe des contraintes. Le parc clôturé aura donc une superficie de 19 000 m². Il souligne qu'un groupe de résidents souhaitent aménager un sentier où les chiens seraient permis en laisse. L'administration lui a indiqué que la proposition pour ce sentier sera étudiée lors de l'élaboration du plan directeur du parc du Lac Beauchamp. Il est préoccupé des délais supplémentaires. Il aimerait également avoir la liste des parcs demandée par monsieur Carpentier. Il ira au parc à chien Saint-René ce week-end pour répondre aux questions des citoyens. Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande que la liste des parcs à chien soit partagée à l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur Lajeunesse mentionne que les aires d'exercice canin ont des superficies en moyenne de 4 000 m².

Madame Nadeau indique qu'elle a déposé son avis de proposition au conseil en mars 2020 et que le conseil n'a toujours pas pris de décision. Elle souhaite que le conseil se prononce sur son avis de proposition en fonction de la procédure qui existe à la Ville. Elle est prête à faire des modifications à son projet de résolution pour tenir compte de certains éléments amenés par les services. Par contre, elle s'attend à un processus équitable. Il n'y avait pas de notion de consultation dans sa proposition. Elle comprend que son avis a été évalué par la Commission des loisirs, sports et développement communautaire plutôt que par le comité exécutif. Les quartiers sont différents sur le territoire de la ville. Certains sont plus denses que d'autres. Les critères ne doivent pas être contraignants, mais ils doivent assurer une acceptabilité sociale. Elle mentionne que la distance minimale requise entre le parc canin et les résidences demeure un enjeu (même avec un obstacle). Elle donne l'exemple du parc Pierre Lafontaine. Par souci d'équité dans nos processus, elle s'attend à ce que le vote du 21 septembre se fasse en fonction de ce qu'elle a proposé et que la consultation des 2/3 du quartier n'en fasse pas partie.

Madame D'amours revient sur la démarche d'appréciation de l'avis de proposition. Le comité exécutif a mandaté la Commission des loisirs, sports et développement communautaire d'évaluer l'avis de proposition de madame Nadeau. Lors de la présentation au comité plénier du mois d'avril, nous avons informé les élus des recommandations de la Commission des loisirs et des sports, notamment celle concernant la nécessité de se doter d'un processus de consultation. Les élus ont alors demandé à l'administration de préciser le mode de consultation. Une rencontre avec les groupes canins a été réalisée pour pouvoir préciser quel était le mode de consultation à privilégier. Ce qui est présenté aujourd'hui a été retenu par les participants de la rencontre avec les clubs canins.

Madame Nadeau demande si la distance de 25 m à respecter doit être calculée à partir de la résidence (bâtiment) ou de la ligne de lot. Monsieur Luc Bard répond qu'habituellement le calcul est fait à partir de la ligne de lot.

Monsieur Bard veut s'assurer de bien comprendre les prochaines étapes afin que les équipes y travaillent. Il semble y avoir un accord des membres du comité plénier sur le volet des parcs à chien hors niveau de service que nous clôturerons. Il comprend que deux questions demeurent en suspens : l'exigence de la distance de 25 m avec obstacle ou de 50 m sans obstacle et l'élément de la consultation pour l'implantation d'un parc à chien de proximité dans un district donné. Madame Nadeau voudrait qu'on retire la notion de consultation et qu'il y ait une distance minimale de 25 m entre l'aire d'exercice canin et une résidence. C'est ce que contenait l'avis de proposition qu'elle a déposé. L'administration souhaite obtenir une orientation du comité plénier pour poursuivre leur travail.

Monsieur Champagne suggère la suspension de la séance publique pour rédiger une orientation sur laquelle un vote pourra être fait dès le début de la reprise des travaux cet après-midi. On confirme que monsieur Yess Gacem travaillera avec ses équipes pour arriver avec une proposition en début d'après-midi.

Le comité plénier est suspendu à 12 h 10.

Reprise du comité plénier à 13 h 15.

Mesdames les conseillères Audrey Bureau et Louise Boudrias ainsi que monsieur le conseiller Cédric Tessier quittent la rencontre.

Mesdames et messieurs Mathieu Bélanger, Josée Bellemare, Catherine Marchand, Marc Phaneuf, Rachel Rivard et Isabelle Veilleux se joignent à la rencontre.

Suite de la présentation clarification et état de situation – révision du niveau de service pour les gardiens de chien et l'aménagement des parcs canins de proximité

Madame D'Amours présente les modifications aux critères d'aménagement des parcs canins de proximité. Ce qui est en rouge a été ajouté par l'administration :

Autoriser l'aménagement des parcs canins de proximité en tenant compte des critères suivants :

- Superficie de 500 à 1 000 m² avec clôture de 1,5 m de hauteur avec un sas d'entrée;
- Distance entre 25 et 50 m des résidences selon les caractéristiques du site et de 10 m des aires de jeux avec un sas qui devra être à 25 m des aires de jeux;
- Minimum de 25 personnes ayant une licence pour chiens (SPCA) et résidants dans le quartier visé, appuyé par une association reconnue (association de quartier ou club canin), ou par le porte-parole du groupe demandeur;
- Validation du site sujette à l'analyse et appuyée d'une consultation publique auprès des résidents selon le périmètre de consultation défini par l' élu du district, la direction territoriale et l'association de quartier ou le porte-parole du groupe demandeur;
- Entretien par le Service des travaux publics.

Madame Nadeau réitère que le conseil devrait voter sur le projet de résolution qu'elle a déposé. Son projet ne contenait pas de notion de consultation et la distance proposée entre l'aire d'exercice canin et les résidences n'est pas la même. Elle a droit au respect du processus établi dans notre règlementation.

Monsieur le maire croit qu'il devrait y avoir une précision à la 4^e puce afin d'ajouter l'instance décisionnelle en cas de désaccord sur le périmètre de consultation à appliquer. Il suggère ceci :

- Validation du site sujette à l'analyse et appuyée d'une consultation publique auprès des résidents selon le périmètre de consultation défini par le comité exécutif, en consultant l' élu du district, la direction territoriale et l'association de quartier ou le porte-parole du groupe demandeur

Madame Amyot est satisfaite de voir disparaître la notion du 2/3 des voix pour la consultation et que l'on considère une distance entre 25 et 50 m des résidences selon les caractéristiques du site.

Monsieur Lessard suggère de prendre le même type de périmètre que lors des consultations dans les dossiers d'urbanisme.

Monsieur Carpentier commente les modifications apportées à la quatrième puce. Il croit que nous devons nous inspirer des pratiques actuelles. Il donne l'exemple des changements règlementaires de stationnement. Il mentionne qu'il n'était pas opposé au 2/3, mais plutôt à la zone ciblée.

Madame Nadeau croit que l'approche de la consultation qui est proposée va dans le même sens que ce qu'elle préconise. Elle est prête à se rallier à la notion telle qu'elle est présentée.

On procède au vote sur l'aménagement des parcs canins de proximité en tenant compte des critères suivants :

- Superficie de 500 à 1 000 m² avec clôture de 1,5 m de hauteur avec un sas d'entrée;
- Distance entre 25 et 50 m des résidences selon les caractéristiques du site et de 10 m des aires de jeux avec un sas qui devra être à 25 m des aires de jeux
- Minimum de 25 personnes ayant une licence pour chiens (SPCA) et résidants dans le quartier visé, appuyé par une association reconnue (association de quartier ou club canin), ou par le porte-parole du groupe demandeur;
- Validation du site sujette à l'analyse et appuyée d'une consultation publique auprès des résidents selon le périmètre de consultation défini par le comité exécutif, en consultant l' élu du district, la direction territoriale et l'association de quartier ou le porte-parole du groupe demandeur;
- Entretien par le Service des travaux publics.

POUR	CONTRE	ABSENTS
M ^{me} Maude Marquis-Bissonnette	M. Gilles Chagnon	M ^{me} Audrey Bureau
M. Jocelyn Blondin	M. Pierre Lanthier	M. Mike Duggan
M ^{me} Isabelle N. Miron		M ^{me} Louise Boudrias
M ^{me} Renée Amyot		M. Cédric Tessier
M ^{me} Myriam Nadeau		M ^{me} Nathalie Lemieux
M. Gilles Carpentier		
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Marc Carrière		
M. Martin Lajeunesse		
M. Daniel Champagne		
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin		

Les recommandations (incluant les modifications ci-dessus) seront présentées au conseil municipal du 21 septembre 2021.

CP20210914-P3

PARCOURS CLIENT DES ENTREPRISES POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS MUNICIPAUX SITUÉS DANS LES ESPACES ÉCONOMIQUES SPÉCIALISÉES

Présentation par madame Isabelle Veilleux.

Dans le cadre de l'étude du budget 2021, le conseil municipal a adopté deux résolutions visant à documenter les enjeux rencontrés par les promoteurs (pour la gestion des projets immobiliers) et les entreprises (pour l'acquisition de terrains municipaux situés dans les espaces économiques spécialisés) dans leur interaction avec l'administration municipale.

Madame Veilleux indique que l'objectif principal de la présentation est de faire état au conseil municipal des travaux d'analyse du parcours client des entreprises et des promoteurs, soit de :

- Cartographier le parcours client des entreprises/promoteurs
- Identifier les principaux enjeux
- Proposer des pistes de solution en vue d'améliorer l'expérience client

On présente un état de situation du nouveau modèle d'affaires de traitement des projets immobiliers ainsi qu'une cartographie du parcours client des entreprises pour l'acquisition d'un terrain dans les espaces économiques spécialisés.

Madame Veilleux explique les principaux enjeux du parcours client pour la Ville et pour les entreprises.

Elle présente ensuite les critères d'analyse de projets de même que les pistes de solution pour améliorer l'expérience client des entreprises.

	Pistes de solution	Échéancier
1	Accorder une priorité aux demandes concernant la vente de terrains dans les parcs d'affaires	2021
2	Mettre en place un microsite de partage de documents pour les services impliqués dans le processus	2022
3	Ajuster les conditions de vente de terrains selon la nature des projets soumis par les entreprises tout en s'assurant de contrer la spéculation et en respectant la Politique de transactions immobilières.	En continu

- | | | |
|---|--|------------|
| 4 | Assurer une flexibilité dans les libellés des termes de la promesse d'achat pour éviter de rallonger les délais pour des modifications mineures, en devant retourner au conseil municipal. | En continu |
| 5 | Réviser les suivis post-transaction entre le SBI et le SDE afin d'avoir un interlocuteur unique auprès des entreprises. | 2021 |
| 6 | Intégrer dans le site Internet de la Ville les informations pertinentes et suffisantes permettant aux entreprises d'initier l'achat d'un terrain municipal. <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et diffuser des outils de communication et de visibilité pour aider les entreprises à mieux connaître l'offre et les différentes étapes du processus de recherche et de vente de terrains municipaux. • Communiquer les critères d'analyse de projets. | 2021 |
| 7 | Définir des indicateurs d'amélioration du parcours client des entreprises dans la recherche et la vente des terrains municipaux situés dans les espaces économiques spécialisés : indicateurs d'amélioration de délais, de satisfaction, etc. | 2022 |
| 8 | Explorer, à moyen ou long terme, l'intégration dans les systèmes d'information et de gestion de la Ville, de certaines étapes du parcours client des entreprises pour l'acquisition de terrains municipaux situés dans les espaces économiques spécialisés. | En continu |

Prochaines étapes :

Mettre en œuvre les pistes de solution identifiées pour améliorer l'expérience client des entreprises pour l'acquisition de terrains municipaux situés dans les espaces économiques spécialisés, selon l'échéancier établi.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Procès-verbaux des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 28 janvier, 25 février, 25 mars, 29 avril et 27 mai 2021

Fin du comité plénier public à 14 h 30